



# LE DÉBAT

## Faut-il restaurer le redoublement imposé?

Gabriel Attal, ministre de l'Éducation nationale, a présenté des mesures pour relever le niveau des élèves. Parmi celles-ci, le retour du redoublement sur décision des enseignants.

**Cette solution est un écran de fumée qui ne résoudra pas les problèmes profonds. Elle ne tient pas compte des recherches qui ont montré son inefficacité.**

**R**éhabiliter le redoublement consisterait à admettre qu'il a été condamné à tort. Or, si le recours au redoublement a été considérablement réduit, c'est que les résultats de la recherche ont montré avec constance qu'il est dans la plupart des cas inefficace, voire pénalisant, et surtout très inégalitaire. Ces études montrent clairement que, plus le redoublement est précoce, plus il est contre-productif, un enfant ayant redoublé en CP n'ayant pratiquement aucune chance de suivre des études supérieures. La recherche montre que, pour un même profil d'élève en difficulté, celui qui redouble va progresser mais en restant au même niveau que l'année précédente, alors que celui qui poursuit dans la classe supérieure peut certes conserver des difficultés, mais va apprendre davantage que s'il avait redoublé. La Direction de l'évaluation de la prospective et de la performance concluait même en 2014 : « La poli-

*tique de diminution du redoublement a permis d'atteindre une meilleure fluidité des parcours, sans affecter la réussite des élèves, qui a progressé. »*

Cela dit, le recours au redoublement peut s'avérer la solution adaptée à des situations et il serait excessif de vouloir le supprimer totalement. De mauvaises raisons ont souvent conduit les directeurs académiques des services de l'éducation nationale à formuler des avis opposés au redoublement, contredisant l'expertise des équipes éducatives. En effet, le redoublement coûte cher et il est devenu un critère de pilotage budgétaire.

Alors pourquoi le ministre de l'Éducation nationale, qui n'ignore pas les résultats de la recherche, relance-t-il un sujet qui fait consensus dans la profession ? Notons qu'il se garde bien de prôner le retour au redoublement à grande échelle, mais qu'il en fait un des axes de restauration de l'autorité des enseignants, ceux-ci ayant désormais le « dernier mot » en la matière. Ce sujet fait partie de l'écran de fumée qu'il tente de





dresser pour masquer les vrais problèmes, ceux des moyens, des classes surchargées et des suppressions de postes. Plus que l'affirmation qu'un retour massif au redoublement résoudrait les difficultés des élèves, c'est bien cette question des moyens qui doit être posée. Comment mieux accompagner ceux qui rencontrent des difficultés, et comment les faire mieux redoubler lorsque c'est la solution retenue pour eux ?

Pour cela, des alternatives au redoublement existent. Les inspecteurs de l'éducation nationale ont l'expertise nécessaire pour construire, avec les équipes pédagogiques, des parcours adaptés aux besoins des élèves concernés, où l'accompagnement personnalisé et les groupes de besoins ont une place centrale. Mais, encore une fois, tout cela n'est possible qu'en renforçant les moyens en personnels, a contrario du choix fait par Jean-Michel Blanquer de supprimer le dispositif « plus de maîtres que de classes » qui permettait ce travail individualisé. Plus que de réhabiliter le redoublement, c'est du renforcement de ses moyens d'action que notre école a besoin! ■

### **Le projet gouvernemental répond à un idéal mythifié de l'enseignement public et à la nostalgie d'une école qui, dans les faits, n'a jamais existé.**

**G**abriel Attal, ministre de l'Éducation nationale, a annoncé son projet de réhabiliter le redoublement. Cette mesure fait partie d'un ensemble destiné à « remettre de l'exigence à l'école ». Son prédécesseur, Jean-Michel Blanquer, avait, en 2017, modifié les dispositions du Code de l'éducation pour faciliter le recours au redoublement. Naiat Vallaud-Belkacem

avait en effet rendu celui-ci exceptionnel en 2015, alignant ainsi la France sur la majorité des pays qui pratiquent le passage automatique en classe supérieure depuis les années 1970. De fait, les taux de redoublement sont en baisse depuis les années 2000 et le décret de 2017 n'a pas renversé la tendance (le taux de redoublement en troisième est aujourd'hui de 2,2 %, comme en 2016). La ministre socialiste prenait aussi acte de l'expertise des chercheurs, qui montrent que le redoublement, socialement inégalitaire, en plus d'avoir des effets négatifs sur l'estime de soi, est inefficace pour l'élève et coûteux pour la collectivité. Au-delà, cette décision relève d'une vision de l'institution scolaire qui, dans la lignée de 1989, place l'individu élève au centre et replace les acquisitions scolaires des élèves dans un développement temporel et personnel plus large que la simple acquisition des fondamentaux pendant une année ou un cycle.

En affirmant s'attaquer à « un tabou » et en reliant le redoublement à une question d'« exigence », ce n'est pas sur le plan de l'efficacité que se place Gabriel Attal, qui s'attaque, au contraire, à des enjeux purement symboliques et politiques qui renvoient à une image idéalisée de l'école républicaine.

En voulant « redonner la main » aux enseignants, il parle à celles et à ceux qui déplorent aujourd'hui un déclin de l'institution au profit des individus et un laxisme pédagogique qui viendrait enterrer un passé mythique d'excellence scolaire méritocratique, dans lequel l'école serait une instance de promotion sociale du talent individuel par émulation. Faire passer tous





les élèves en classe supérieure, quels que soient leurs résultats, contribuerait à la fois à un effondrement général (pourtant tout à fait contestable dans les faits) du niveau des élèves et à une uniformisation par le bas.

Cependant, le projet d'obliger les élèves en difficulté à recommencer leur année s'adresse en réalité aux nostalgiques d'un passé qui n'a jamais existé. En effet, historiquement, le redoublement est un simple instrument de gestion des flux scolaires de l'enseignement primaire public à la fin du second Empire et sous la III<sup>e</sup> République, à un moment où celui-ci doit absorber des effectifs très importants d'élèves issus des catégories sociales défavorisées.

Garder ceux de ces élèves qui avaient des résultats trop faibles et des comportements inappropriés dans les niveaux les plus bas jusqu'à l'âge de fin de scolarité obligatoire permettait de préserver la qualité de l'enseignement public face à la concurrence de l'école privée catholique. ■



#### POUR ALLER PLUS LOIN

Le site du Centre national d'étude des systèmes scolaires, sur [cnesco.fr](https://cnesco.fr)



#### À LIRE

**Pourquoi Gabriel Attal remet-il le redoublement en débat ?**

de François Jarraud, Café pédagogique, 2023

**Méritocratie et usages du redoublement**

**dans les écoles primaires publiques de la Seine (fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle)**

de Jérôme Krop, les Sciences de l'éducation, 2015

**La question est: comment mieux accompagner ceux qui rencontrent des difficultés? Historiquement, cette mesure est un instrument de gestion des flux scolaires.**

Image non disponible.  
Restriction de l'éditeur

#### ÉRIC NICOLLET

Inspecteur de l'éducation nationale, secrétaire général du Syndicat unitaire de l'inspection (SUI-FSU)

Image non disponible.  
Restriction de l'éditeur

#### NADA CHAAR

Docteure en sciences de l'éducation université Paris-VIII Vincennes-Saint-Denis

